Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 19 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DICOM 16 40^e anniversaire de l'élection de F. Mitterrand

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 7 avril 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour le 40^e anniversaire de l'élection de F. Mitterrand, jointe en annexe;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE au nom de la $5^{\rm ème}$ commission ;

Délibère:

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation de la convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour le 40^e anniversaire de l'élection de F. Mitterrand.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour le 40^e anniversaire de l'élection de F. Mitterrand, jointe à la présente délibération.

Article 3 : La Maire est autorisée à signer ladite convention.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO